

Je connais une restriction temporaire de ma capacité à participer aux épreuves dans les conditions standards, en raison d'un handicap temporaire lié à un accident

► **Je suis la procédure spécifique LIMITATION TEMPORAIRE D'ACTIVITE (LTA) commune à tous les examens, par Incluscol :**



1

Je crée mon compte Incluscol puis je crée ma demande par Incluscol. Je consulte les aménagements possibles en LTA puis je saisis les aménagements que je sollicite



2

Je saisis les aménagements que je sollicite, je téléverse mon certificat médical détaillé et je motive ma demande dans Incluscol



3

Mon dossier est transmis directement à la division des examens et concours pour examen de ma demande.

Je peux accéder au récapitulatif de l'avis puis je reçois ma notification.